ID: 060-216001743-20230601-DCADJ202319-CC



Décision n°2023-294 Domaine et patrimoine

Le Maire de Creil, Pôle VIe de la Cité

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques dont notamment l'article L.2122-1 et suivants,
- Vu la délibération n° 2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Considérant :

que Madame Murielle VANSEVENANT a sollicité, le 14 mars 2023, le renouvellement de la mise à disposition du garage communal situé 11 bis rue Descartes à Crell (60100), d'une superficie de 12,96 m²,

Décide :

<u>Article 1</u> : de signer une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec Madame Murielle VANSEVENANT pour la mise à disposition du garage susmentionné.

Article 2 : de conclure cette convention pour une durée de trois (3) ans, soit du 6 avril 2023 au 5 avril 2026.

Article 3 : la redevance mensuelle s'élève à 41 euros (quarante-et-un euros), telle que fixée par délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2023, payable au comptable public.

Article 4: d'imputer les recettes au compte 752 71 AD du budget de la Ville.

Article 5: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisl au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www,telerecours.fr

DOCUMEN	CERTIFIE EXECUTOIRE
après dépôt	en sous-préfecture le 1/06/2093
et publication	en sous-préfecture le . 10612023 n ou notification le 3.1.0612023
affiché le,	
CREIL, le .a	106 12073

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du pôle
"Vie de la Cité"
Corinne FABLET

Creil/le 15 mai 2023

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creft, Président de l'ACSO

Hôtel de VIIIe – Place François Mitterrand – B.P. 76 – 60109 Creil Cedex Tél. : 03.44.29.50.00 / Fax. : 03.44.29.50.02 / www.creil.fr / Info@mairie-creil.fr